DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

publié le 2/03/2026 sur le site internet
https://www.stpauletvalmalle.fr

CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 25 février, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/02/2026

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. LASSALVY Nicolas ;

Pouvoir de Mme BELTRAN Mélissa à Mme YAHIAOUI Aïcha
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, M. le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 janvier 2026 : le Procès-Verbal est adopté, à l'unanimité.

1/ Participation de la commune d'Aumelas aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Suzanne Saint-Julien / Année scolaire 2025/2026.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que l'Ecole Suzanne Saint Julien de ST PAUL ET VALMALLE accueille cette année trois élèves qui résident sur la commune d'Aumelas. Les modalités de mise en œuvre de la répartition des charges de fonctionnement entre la commune de résidence et la commune d'accueil sont prévues par l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à demander à la commune d'Aumelas, le remboursement des dépenses de fonctionnement de l'école publique Suzanne Saint-Julien de St Paul et Valmalle pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE : Monsieur le Maire à demander à la commune d'Aumelas, le remboursement des dépenses de fonctionnement de l'école publique Suzanne Saint-Julien de St Paul et Valmalle pour trois enfants scolarisés sur l'année scolaire 2025/2026.

FIXE : les frais de scolarité à 911,00 € par élève et par an. Le montant de la participation de la commune d'Aumelas pour l'année scolaire 2025/2026 s'élève donc à 911,00 € X 3 élèves = **2.733,00 €.**

INSCRIT : cette recette sur le budget communal 2026 sur le compte 74748.

2/ Questions diverses

néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Fait à St Paul et Valmalle, le 26 février 2026

La secrétaire de séance
Mme YAHIAOUI Aïcha

Le Maire,
M. BERTOLINI Jean-Pierre

MAIRIE DE ST-PAUL-ET-VALMALLE
34 (Hérault)

POUVOIR

Je soussigné(e),

Beltran Melissa

donne pouvoir à

.Aïcha YAHIAOUI

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le 25/02/2026

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St. Paul et Valmalle ,le 25/02/2026

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour pouvoir

SIECI 30100 LUZZI - REF. 30440

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

Affiché le 18 février 2026

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués, pour la réunion qui aura lieu en MAIRIE, **le MERCREDI 25 FEVRIER 2026 à 18h30.**

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 28/01/2026

1/ Participation de la commune d'Aumelas aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Suzanne Saint-Julien / Année scolaire 2025/2026.

2/ Questions diverses.

A St Paul et Valmalle, le 18 février 2026

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI

MAIRIE DE ST-PAUL-ET-VALMALLE 34 (Hérault)

MAIRIE de SAINT-PAUL-ET-VALMALLE (Hérault)

Place de la Mairie - 34570 SAINT PAUL ET VALMALLE
Téléphone : 04 67 55 19 00 - Télécopie : 04 67 55 41 06 - Courriel : mairie@stpauletvalmalle.fr